

Répartition de subventions dans le domaine culturel

Rapport n° CP/2011/366

Service gestionnaire :

Service du développement artistique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la convention de partenariat et de financement à conclure entre le Département et l'association Mission Voix pour la période 2011/2014.

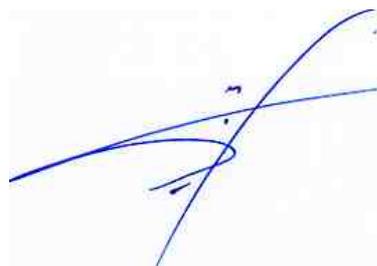
Le Département du Bas-Rhin encourage et accompagne les pratiques amateurs en mettant l'accent sur les publics prioritaires : jeunes, personnes en situation de handicap et/ou éloignées de l'offre culturelle. Dans le domaine de la pratique vocale, le Département reconnaît l'association Mission Voix Alsace en tant que structure ressource dans la mise en œuvre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA) adopté en 2007. En annexe à ce rapport, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la convention de partenariat et de financement entre l'Etat, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, le Département du Bas-Rhin et l'association. Ce document proposé par la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire lors de sa dernière réunion indique les engagements de l'association pour la période 2011 à 2014. La participation financière du Département qui s'élève à 52 000 € pour l'exercice 2011 a déjà fait l'objet d'une validation lors de la Commission Permanente du 7 mars 2011. Pour les années 2012, 2013 et 2014 le Département du Bas-Rhin propose de renouveler son concours financier sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget départemental.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention d'objectifs 2011 - 2014 entre l'association Mission Voix Alsace, le Département du Bas-Rhin, l'Etat, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, telle qu'annexée au présent rapport.
Elle autorise son Président à signer la convention d'objectifs 2011-2014.*

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL